

**EPL STELLAE  
VILLE DE LA TRINITÉ  
06340**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune  
LA TRINITÉ

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mercredi 15 avril 2026

**OBJET : DELIBERATION N°12 - Recours à des emplois de vacataires**

### **PRÉSENT(E)S :**

M. Rudy Accossato

Mme Chantal Carrié

Mme Marie-Pierre Parini

M. Didier Razafindralambo

### **EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Ladislav Polski représenté par M. Rudy Accossato

M. Jean-Paul Genieys représenté par Mme Marie-Pierre Parini

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 006-943128926-20260505-DEL12VACATAIRES-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 24 avril 2026**

**N°12**

Objet : *Recours à des emplois de vacataires*

Domaine : *4 – Fonction publique – 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.*

---

Mes chers collègues,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment ses articles (L. 214-7, L. 231-4, L. 251-5, L. 251-6, L. 251-7, L. 251-8, L. 251-9, L. 251-10, L. 252-1, L. 252-8, L. 252-9, L. 252-10, L. 253-5, L. 253-6, L. 254-2, L. 254-3, L. 254-4),

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

**Vu** l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2025 relative au tableau des emplois permanents de l'établissement public local Stellae,

**Vu** l'avis du comité technique, en date du 7 avril 2026,

**Considérant** que le vacataire n'est pas un agent contractuel de droit public mais une personne recrutée pour accomplir un acte déterminé, pour une mission précise et de courte durée, présentant un caractère ponctuel et discontinu dans le temps ;

**Considérant** que la qualité de vacataire est caractérisée par trois conditions cumulatives :

- la spécificité de l'acte pour lequel l'agent est recruté, correspondant à une mission précise,
- la discontinuité dans le temps, répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- une rémunération attachée à l'acte réalisé ;

**Considérant** que, dans un souci d'agilité et pour assurer le bon fonctionnement de l'Établissement Public Local Stellae, notamment dans le cadre des manifestations et spectacles organisés au sein de la salle de spectacle, il est nécessaire de recourir ponctuellement à des vacataires ;

**Considérant** que ces missions concernent notamment l'accueil du public, le contrôle des accès, le placement, l'information, la sécurité et le confort du public,

**Considérant** que ces interventions présentent un caractère ponctuel, spécifique et discontinu et doivent être rémunérées après service fait, sur la base d'un forfait ou d'un taux horaire fixé par la délibération ;

**Considérant** que ce besoin est quantifié à une trentaine de vacataires afin de répondre aux grands événements de la saison culturelle, chaque année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

- **Autorise** le Président de l'Etablissement Public Stellaë à recruter des vacataires pour accomplir des tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés et rémunérés à la vacation,
- **Fixe** la rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, comme indiqué sur les tableaux ci-dessous :

Intitulé	Rémunération horaire	Rémunération forfait journée/soirée
Hôtes d'accueil, de salle et protocole : accueil du public, contrôle des billets, accueil des personnalités	15 € brut / heure	120 € brut
Contrôleur - ouvreuse Logistique, agent polyvalent d'entretien événementiel, services	Taux horaire smic en vigueur	70 € brut

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

**Ladislav POLSKI,**

**Président de l'Etablissement  
Public Local Stellaë**



**Vote :**

**Pour : 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**